

BALLASTIERE DE BISCHHEIM

Superficie : 120 000 m²
 Commune : 67800 BISCHHEIM
 Département : Bas-Rhin (67)
 Région : ALSACE

Niveau moyen : 132 m NGF

Code national du site : 067 003602

Description de la zone de baignade

Nature : Sable, gravier
Longueur : 50 m
Largeur : 110 m
Responsable de l'eau de la baignade :
 M. le Maire de la Ville de Bischheim
Saison balnéaire : Weekends Juin et Juillet-Août
Point contrôle sanitaire : X:1001174 Y:2417552
Fréquentation moyenne : 500 baigneurs / jour
Equipement : Poste de secours, toilettes H/F
 Buvette, douche
Activités : Baignade, pêche, plongée
Accessibilité animaux : Non
Environnement : Zone urbaine
Occupation du sol : Zone urbanisée - terres arables
 Jardins familiaux - étangs
Population : Bischheim 18.000 habitants
 (+ banlieue Nord de Strasbourg)

Schéma de la zone de baignade



Historique de la qualité de l'eau de baignade

Qualité de l'eau de baignade au cours des dernières années :

Année	2006	2007	2008	2009	2010
Classement	A	A	B	B	B

A: Eau de bonne qualité - B: Eau de qualité moyenne

Classement 2010 (nouvelle directive) :

Année	2010
Classement	excellente qualité

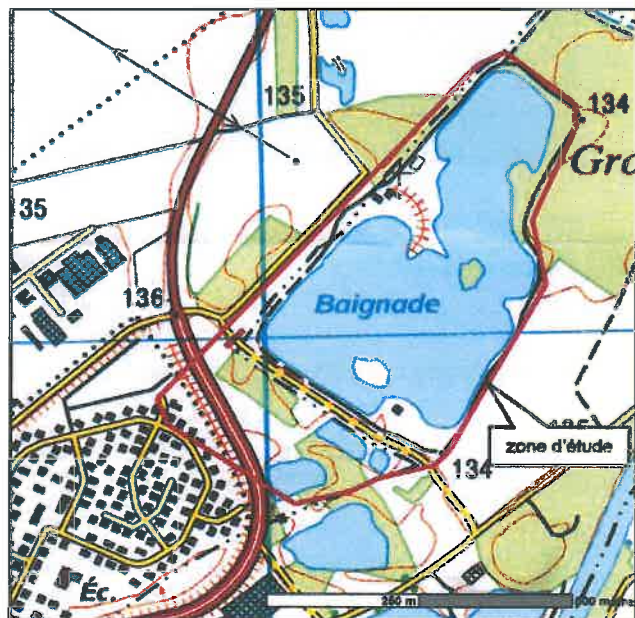
Potentiel de prolifération des cyanobactéries

Une prolifération de cyanobactéries est peu probable.

Potentiel de prolifération des macro-algues

Un apport excessif en nutriments n'est pas à craindre.
 Pas de risque des macro-algues ou du phytoplancton.

Carte de la zone d'étude



Bilan de vulnérabilité (risques majeurs par ordre d'importance)

Situation à risque	Localisation	Risque	Remarques	Plan d'action
Risque d'une pollution par infiltration des eaux polluées.	Afflux de la nappe au SW du plan d'eau ;	Moyen	Origine ass. autonome ; jardins familiaux ;	Surveillance de l'eau Analyse spécifique ;
Risque d'une apparition de la dermatite du baigneur.	Zones limitrophes de la gravière ;	Moyen	Premiers cas en 2009 ;	Suivi de la densité des mollusques ;
Fréquentation et renouvellement de l'eau.	Zone de baignade ;	Moyen	Lors de périodes caniculaires ;	Contrôles sanitaires supplémentaires.